Marie-Jeanne Verny
Professeur des Universités
Présidente du CREO-Lengadòc
lengadoc@felco-creo.org

Montpellier le 05 juin 2018

à Madame la Présidente
du conseil départemental de la Lozère

Objet : conseil académique des langues régionales du 27 juin 2018

Madame la Présidente

Au nom du CREO (Centre Régional de l'Enseignement de l'occitan) qui regroupe les enseignants de l'Education Nationale, je me permets d'insister sur l'importance de votre présence au Conseil Académique des Langues Régionales qui se tiendra le mercredi 27 juin à 14 h 30 au Rectorat de Montpellier.

Les présidents des Conseils départementaux sont conviés à ce conseil, créé par circulaire en 2001 (Voir références sur notre site : http://www.felco-creo.org/creation-dun-conseil-academique-des-langues-et-cultures-regionales-bo-du-13-septembre-2001/).

Le CREO l'est également, comme association représentative. Or, jusqu'à présent, seul le Conseil Départemental (autrefois Conseil Général) des Pyrénées-Orientales a envoyé régulièrement un représentant, qui a pu ainsi participer aux échanges sur la question du catalan. À l'inverse, les 4 départements occitans, à une exception près, ne sont jamais représentés, ce qui, pour l'image de notre langue aux yeux de l'institution, est un signe négatif.

Le CREO a obtenu d'ores et déjà l'assurance que le CD Hérault serait représenté le 27 juin.

Nous sommes conscients des contraintes de vos agendas, cependant nous nous permettons donc d'insister, Monsieur le président, Madame la psdte pour que l'institution départementale que vous présidez le soit aussi.

Ne doutant pas de l'attachement que vous portez à notre langue et à sa présence dans le cadre de l'école publique, où sont scolarisés l'immense majorité des enfants qui vivent dans ce pays, nous sommes persuadés que vous recevrez favorablement notre demande.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Annexe : les points que le CREO souhaite voir abordés au CALR

La tenue régulière du dit CALR, en conformité avec les textes et sa préparation en amont par l'envoi aux conseillers des documents préparatoires (états des lieux de l'enseignement)

La tenue régulière de groupes techniques de travail chargés de suivre les travaux du conseil académique

Le soutien institutionnel à notre enseignement et à ses cadres (postes de conseillers pédagogiques départementaux, moyens donnés à la chargée de mission IPR)

Le soutien à la politique de développement de l'enseignement bilingue public

La construction effective d'une cohérence de l'enseignement de l'occitan par bassins d'enseignement pour assurer le suivi, notamment de l'enseignement bilingue, entre premier et second degré, collège et lycée

La demande au Ministère de la part de l'Académie de moyens d'enseignements pour le second degré (postes d'entrants)

L'organisation de l'information aux familles et à l'ensemble de l'institution (chefs d'établissements, IEN…) sur le cadre de l'enseignement des LR